

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRÊTÉ

Article 1

Le jury de l'examen de la Licence en information-communication parcours numérique, 1^{re} année, pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Monsieur Arnaud Mercier, professeur ;
Monsieur Jean-Baptiste Legavre, professeur ;
Madame Cécile Méadel, professeur ;
Madame Marie-France Chambat-Houillon, professeur ;
Madame Sophie Noël, professeur ;
Madame Nataly Botero, maître de conférences ;
Monsieur Romain Badouard, maître de conférences ;
Madame Agnès Granchet, maître de conférences ;
Madame Céline Combette, maître de conférences ;
Monsieur Jean-Jacques Roche, professeur ;

Article 2

Monsieur Arnaud Mercier est désigné président du jury.

Fait à Paris, le 15 mai 2023



Stéphane Braconnier